

Académie des sciences morales et politiques  
Séance solennelle de rentrée de l'année 2021  
Lundi 15 novembre 2021

**Proclamation du Palmarès 2021**  
**Discours du Vice-Président Rémi Brague**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire perpétuel  
Monsieur le Chancelier,  
Monsieur le Chancelier honoraire,  
Mes chers Consœurs et Confrères,  
Mesdames, Messieurs,

La tradition de notre Académie prévoit que soit proclamé sous la Coupole de l'Institut de France, au cours de la séance solennelle de rentrée académique, le palmarès des prix, bourses et médailles qu'elle a attribués au cours de l'année. Au sortir d'une pandémie qui n'avait pas permis de se retrouver sous cette Coupole en 2020, nous sommes heureux de vous recevoir à nouveau et, en 2021, d'avoir pu tenir l'intégralité des séances et remis l'ensemble des Prix.

Nous avons donc, une fois encore, mené notre mission confiée à l'Institut national par sa loi de fondation du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) signée par Pierre Daunou. Je cite son article 1<sup>er</sup> : « suivre les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ». Avec le concours et la générosité des particuliers et associations qui ont créé, par dons ou par legs, des fondations abritées au sein de notre Académie, qu'ils en soient remerciés. Qu'il me soit également permis de remercier mes confrères qui, regroupés en sections et jurys particuliers, ont lu et examiné les œuvres et les dossiers qui leur étaient présentés ; ils ont retenu ceux qui leur paraissaient convenir le mieux aux objectifs de nos prix. L'Académie, après délibération, a ratifié ces choix. À travers nos lauréats, cette cérémonie se veut ainsi une célébration de l'excellence.

Je procéderai à la lecture du palmarès par section puis par jury d'attribution. Après lecture des Prix décernés par chaque section, les lauréats voudront bien se lever afin d'être applaudis comme il se

doit. A la fin de la cérémonie, les lauréats seront invités à se rendre dans le salon Genevoix pour que les médailles et diplômes leur soient remis.

Je commence donc par les prix attribués sur proposition des sections de l'Académie.

**SUR PROPOSITION DE LA SECTION PHILOSOPHIE :**

Le Prix Dagnan-Bouveret est attribué à Grégoire Borst, pour son programme de recherche en psychologie cognitive et éducation contemporaine.

J'invite Grégoire Borst à se lever pour que nous puissions l'applaudir.

**SUR PROPOSITION DE LA SECTION MORALE ET SOCIOLOGIE :**

Le Prix Émile Girardeau est attribué à Nicole Bensacq-Tixier pour son ouvrage *La France en Chine de 1964 à l'aube du XXIe siècle : la politique extérieure chinoise et les problèmes de la péninsule indochinoise*.

Je demande à Mme Bensacq-Tixier de se lever sous les applaudissements.

**SUR PROPOSITION DE LA SECTION LÉGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE :**

Le Prix Charles Aubert – Droit est attribué Yann Rivière pour *Histoire du droit pénal romain, de Romulus à Justinien*.

Le Prix Choucri-Cardahi va à Niki Aloupi pour son ouvrage *La nationalité des véhicules en droit international public*.

Le Prix Francis Durieux est attribué à Marie-Sophie Baud pour sa thèse *La manifestation de la vérité dans le procès pénal : une étude comparée entre la France et les États-Unis*.

Le Prix Henri Texier 1 est attribué à Louis d'Avout pour *L'entreprise et les conflits internationaux de lois*.

J'appelle Mesdames et Messieurs Rivière, Aloupi, Baud et d'Avout à se lever sous nos applaudissements.

### **SUR PROPOSITION DE LA SECTION ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES :**

Le Prix Luc Durand-Réville est attribué à Philippe Aghion, Céline Antonin et Simon Burnel pour leur ouvrage *Le pouvoir de la destruction créatrice*.

Le Prix Grammaticakis-Neumann est attribué à Claude Gamel pour *Esquisse d'un libéralisme soutenable*.

Le Prix Daniel Strasser, fondé par Madame Strasser, princesse Radziwill, est attribué à Jean-Dominique Giuliani, Président de la Fondation Robert Schuman.

Le Prix Guido et Maruccia Zerilli-Marimo est attribué à François Écalle, Président de l'association FIPECO, Finances Publiques et Économie.

J'invite tous les lauréats à se lever et l'auditoire à les applaudir.

### **SUR PROPOSITION DE LA SECTION HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE :**

Le Prix Charles Aubert – Histoire est attribué à Jean-Yves Mollier pour ses ouvrages *Interdiction de publier* et *Histoire des libraires et de la librairie de l'Antiquité jusqu'à nos jours*.

Le Prix Maurice Baumont revient à Nicolas Bourguinat et Gilles Vogt pour *La guerre franco-allemande de 1870. Une histoire globale*.

Le Prix Madeleine Laurain-Portemer est attribué à Géraud Poumarède pour *L'Empire de Venise et les Turcs XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*.

Le Prix Georges Mauguin est attribué à Marie-Paule Raffaelli-Pasquini pour son ouvrage *Napoléon et Jésus. L'avènement d'un messie*.

Le Prix Jean Sainteny, est attribué à Roland Pourtier pour *Congo, un fleuve à la puissance contrariée*.

Le Prix Henri Texier II est attribué à l'Association « Les amis du Patrimoine de la Vallée de la Vanne » (APVV).

J'invite les lauréats à se lever et je vous invite à faire retentir les applaudissements qui leur reviennent aujourd'hui.

### **SUR PROPOSITION DE LA SECTION GÉNÉRALE :**

Le Prix Bonnefous remis par l'Académie est attribué à Christian Gollier pour son ouvrage *Le climat après la fin du mois*.

Le Prix Corbay est attribué à Harry Roselmack et Eric Mestrallet pour leur ouvrage *Espérance Banlieue*.

Le Prix Ernest Lémonon est attribué à Daniel Jouanneau pour son *Dictionnaire amoureux de la diplomatie*.

Le Prix Louis Marin est attribué à Marc Hecker et Élie Tenenbaum pour *La Guerre de vingt ans. Djihadisme et contre-terrorisme au XXIe siècle*.

Je remercie ces cinq lauréats de se lever pour recevoir nos applaudissements.

Divers prix, d'objectifs plus particuliers, sont attribués sur proposition de commissions spécifiques.

Le Prix Pierre-Georges Castex de littérature française est attribué à Béatrice Didier pour l'ensemble de son œuvre, et particulièrement ses deux derniers ouvrages, l'édition des Œuvres complètes de George Sand et l'édition des Œuvres complètes de Chateaubriand.

Le Prix Louis Cros, qui récompense des œuvres éditées ou des travaux universitaires dans le domaine de l'éducation et de la formation, est partagé entre Aissata Assane Igodoe pour sa thèse en sociologie *Scolarisation des filles et genre : influence des rapports sociaux de sexe sur la scolarisation des filles au Niger*, et Arnaud Pierrel pour sa thèse *Des amphis d'apprentis. Genèses, structurations et composition sociale des formations en apprentissage dans l'enseignement supérieur*.

Le Prix Bernard Destremau a été créé par notre défunt confrère, ancien champion de tennis et diplomate, afin de couronner un athlète de haut niveau qui concilie sa pratique sportive avec la poursuite d'études supérieures. Il est attribué à Margaux Henry, médaillée d'or aux Championnats du monde de slalom en Canoë-Kayak en 2017 et étudiante en 4<sup>ème</sup> année en Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Le Prix Edmond Fréville – Pierre Messmer distingue des travaux portant sur les questions militaires et stratégiques, il est attribué à Jean-René Van Der Plaetsen, pour son ouvrage *Le métier de mourir*.

La Fondation culturelle franco-taïwanaise a attribué ses prix à Wu Kun-Yung, sociologue, philosophe, traducteur et éditeur taïwanais, ainsi qu'à Jana S. Rožker, co-fondatrice du département des Études asiatiques et africaines à l'Université de Ljubljana, où elle mène des travaux sur la philosophie taïwanaise moderne et contemporaine.

La Fondation des travaux historiques et scientifiques, qui regroupe le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) et l'École des Chartes, décerne chaque année des prix de thèse à de jeunes chercheurs. En 2021, le prix de thèse en histoire contemporaine et du temps présent est attribué à Thibault Bechini pour *Des villes migrantes : Marseille, Buenos Aires. Construire et habiter les périphéries urbaines au temps des migrations italiennes (1860-1914)*.

L'autre Prix du CTHS est le Prix des sociétés savantes. Il est attribué cette année à l'Association Rennes en sciences (Patrimoine – Histoire – Culture – Sciences – Techniques).

Le Prix Messe Frankfurt est attribué chaque année à une personne physique ou morale qui s'est illustrée dans la promotion des valeurs humanistes et de l'économie sociale de marché. Il est attribué en 2021 à Dominique Thisse, président de la Fondation Sainte-Jeanne de Valois, œuvre catholique visant à offrir à des personnes atteintes de diverses infirmités des solutions d'hébergement et d'occupation au long cours selon un modèle familial.

Je rappelle, pour mémoire, le concours de légistique appliquée de la Fondation Solon, créé à l'initiative de la Chambre des notaires de Dordogne à destination des jeunes juristes.

Le 1er Solon revient à Aurélie Tempremant, étudiante à l'Institut National des Formations Notariales de Lille.

Le 2<sup>nd</sup> Solon va à Alicia Lepretre, étudiante en Master 2 de droit notarial à l'Université de Montpellier.

Je demande aux lauréats cités de bien vouloir se présenter pour que nous puissions les applaudir.

Ainsi se referme la longue liste des prix et des médailles décernés en 2021.

Je renouvelle, au nom de mes confrères, mes plus vives félicitations à tous les lauréats de cette année. Acteurs de l'excellence française, Ils témoignent de ce que notre pays produit de meilleur dans le domaine de l'esprit. Qu'ils en soient remerciés.